

Résolution n° 35

MISSION DU COMITÉ : Résolutions

Objet : Mark Ouellette, administrateur émérite

- 1 ATTENDU QUE le confrère Mark Ouellette a
- 2 rejoint
- 3 le service d'incendie en 1975 et a été membre
- 4 fondateur,
- 5 trésorier et président de la section locale 2664 de
- 6 l'Association internationale des pompiers; et
- 7 ATTENDU QUE le confrère Ouellette a occupé le
- 8 poste de président
- 9 de l'Association des pompiers professionnels du New
- 10 Hampshire
- 11 de 1983 à 2002, consacrant dix-neuf années
- 12 à travailler sans relâche et de façon désintéressée
- 13 pour améliorer
- 14 les salaires, les avantages sociaux et les conditions de
- 15 travail des
- 16 pompiers professionnels de tout l'État;
- 17 et
- 18 ATTENDU QUE, grâce à sa vision et à son
- 19 engagement
- 20 au sein du mouvement syndical, le confrère Ouellette
- 21 a mis en place
- 22 dix-neuf sections locales de l'AIP et contribué à ce
- 23 que
- 24 des centaines de pompiers en activité et à la retraite
- 25 rejoignent
- 26 les rangs des pompiers professionnels du New

17 Hampshire; et
18 ATTENDU QUE le confrère Ouellette a poursuivi
son
19 engagement de toute une vie en faveur du
mouvement syndical lorsqu'il a été
20 élu administrateur de la région Est de l'Association
internationale
21 des pompiers en 2000, poste qu'il a
22 fidèlement exercé jusqu'à son décès en 2025; et
23 ATTENDU QUE, tout au long de sa brillante
carrière,
24 le confrère Ouellette a fait preuve d'un
comportement exemplaire et honorable
25 au service des autres, en transmettant généreusement
ses connaissances, sa sagesse et
26 son expérience auprès de générations de pompiers et
27 de dirigeants syndicaux déterminés à renforcer l'AIP;
28 et
29 ATTENDU QUE le confrère Ouellette a fait
preuve
30 d'un professionnalisme, d'une intégrité et
31 d'un leadership sans faille tout en œuvrant sans
relâche au nom
32 des membres de l'Association des pompiers
professionnels du New
33 Hampshire et de l'ensemble de l'Association
internationale
34 des pompiers; et
35 ATTENDU QUE le confrère Ouellette a
courageusement

36 lutté contre un cancer professionnel et est resté
inébranlable dans
37 son dévouement envers le corps des pompiers et le
mouvement syndicaliste
38 jusqu'à son décès, le 11 février 2025;
39 et

40 ATTENDU QUE l'héritage
41 du leadership, de l'accompagnement et de
l'engagement de notre confrère Mark Ouellette
42 continueront d'inspirer les pompiers professionnels
dans toute

43 l'AIP pour les générations à venir; par conséquent,

44 IL EST RÉSOLU que les délégués rassemblés
lors du

45 58^e Congrès de l'Association internationale des
46 pompiers rendent par la présente hommage à la vie,
au dévouement et à

47 l'héritage du confrère Mark Ouellette à titre
posthume,

48 en lui décernant le titre d'administrateur émérite de la
région Est

49 de l'Association internationale des pompiers,

50 en reconnaissance de son extraordinaire

51 contribution à l'AIP et aux Pompiers professionnels
du New Hampshire;

52 en outre,

53 IL EST RÉSOLU que le président général de

54 l'Association internationale des pompiers

55 informera officiellement l'épouse bien-aimée du
confrère Mark Ouellette

56 de la décision de l'AIP de lui décerner à titre
posthume
57 le titre d'administrateur émérite de la région Est
58 de l'Association internationale des pompiers,
59 en hommage à l'œuvre du confrère Ouellette, qui
60 a rendu un service exceptionnel à nos membres.

Soumis par : Association des pompiers professionnels du New
Hampshire
Pompiers professionnels de Floride
Section locale 2664 de l'AIP, Pompiers
professionnels de Hampton

Estimation des coûts : **Aucun**

Désignation annuelle ou perpétuelle : **S. O.**

RECOMMANDATION DU COMITÉ : Adopter

ACTION DU CONGRÈS : Adopté à l'unanimité